



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °1, décembre 2020

Volume 1

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE
Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON
Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)	SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)	OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso)	HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)	KOLA Edinam (UL, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)	CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)	CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)	OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)	ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)	GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo)	KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France)	KAUDJHS ASSI-Joseph Université Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)	YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)	HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)	BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), ANAGONOU Désiré (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	FANGNON Bernard : <i>Dynamique foncière et vulnérabilité des exploitations maraichères dans la commune de Sèmè-Podji (sud-est du Bénin)</i>	05-20
2	KOUAKOU DJAHA NIMLAN Josiana, AMANI ASSIE Felix, BRIN ADOU Kouabenan, KOFFI YAO Jean Julius : <i>Retour des migrants agricoles et problèmes fonciers dans la sous-préfecture de Brobo (Centre de la Côte d'Ivoire)</i>	21-34
3	IBRAHIMA MOUNKAILA Ridouane, DIPAMA Jean-marie, BONTIANTI Abdou, BACHIR Mourtala : <i>Variations climatiques, pressions anthropiques et dynamiques de l'occupation et de l'utilisation des sols : analyse sur les facteurs de la dégradation des terres dans les communes Kourteye, Simiri et Ouallam (Niger)</i>	35-51
4	BASSE Orou Yorou Guy Aymard, ABDOULAYE Abdoul Ramane, TONDRO MAMAN Abdou-Madjidou, GIBIGAYE Moussa : <i>Perceptions des acteurs agricoles sur les déterminants des changements spatio-temporels de la végétation dans le bassin supérieur de l'Okpara au Nord-Bénin</i>	52-64
5	ASSI-KAUDJHIS Narcisse : <i>Contribution des potentialités endogènes à la gestion de la commune d'Oume (Centre- Ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	65-77
6	TRAORE Diakalya, SOME YELEZOUOMIN STEPHANE Corentin, FANGNON Bernard, DA DAPOLA EVARISTE Constant : <i>Emergence de l'agriculture de rente et dynamique de la gouvernance coutumière du foncier dans la commune de Kangala (Burkina Faso)</i>	78-88
7	HOUINSOU TOGNIDE Auguste, NASSIHOUNDE COCOU Blaise, KPATOUKPA Kweshivi Bienvenu : <i>Problématique de la gestion foncière dans la commune de Tôffo au Sud-Bénin</i>	89-104
8	AHODO-OUNSOU NADOHOU ALODEDJI Richard, TOHOZIN Antoine Yves et GIBIGAYE Moussa : <i>Enjeux fonciers et jeux d'acteurs dans l'espace rural de la commune de Zê (Bénin)</i>	105-117
9	ABOUDOU YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou : <i>Enjeux et défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè au Centre du Bénin</i>	118-134
10	Vincent MOUTEDE-MADJI, Beltolna MBAINDOH : <i>Exploitation pétrolière et dynamique des espaces ruraux dans le Département de la Nya en République du Tchad</i>	135-148

11	ANGOA Roseline Ella Ehoué, KOULAÏ Armand, TAPÉ Bidi Jean : <i>Déterminants et incidences spatio-sociales de la paysannerie dans la localité d'Arrah à l'est de la Côte d'Ivoire</i>	149-160
12	KOUMASSOU M. Thréance, YABI Ibouraïma, BALOUBI M. David, HOUSSOU Christophe Sègbè : <i>Ecueils du code foncier domanial et pratiques foncières locales dans les communes d'Aplahoué et de Klouékanmey</i>	161-176
13	KOUASSI Konan, KOFFI Guy Roger Yoboué, N'GUESSAN N'GUESSAN Francis, ASSI-KAUDJHIS P. Joseph : <i>Enclavement fonctionnel et accès aux marchés ruraux dans la sous-préfecture de Bonon en Côte d'Ivoire</i>	177-191
14	ASSEMIAN Assiè Emile, KOUAKOU Yao Fabrice, BOTTI Vanie David : <i>Cartographie des zones humides destinées à l'agropastoral et à l'approvisionnement en eau potable de la commune de Katiola (centre-nord de la Côte d'Ivoire) par télédétection</i>	192-207
15	SANOU Bakary, ADAM Youssoufou, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, DAKOU Bio Sylvestre, GIBIGAYE Moussa : <i>Dynamique institutionnelle de gouvernance et d'aménagement des espaces frontaliers en Afrique de l'Ouest</i>	208-221
16	KRAMO Yao Valère : <i>Accessibilité géographique aux structures sanitaires et stratégies de résilience en milieu rural dans le Département de Gagnoa en Côte d'Ivoire</i>	222-235
17	ODJOUBERE Jules, DAOUDOU O. Laurent, LAOUROU Jean : <i>Impacts de la pression anthropique sur la forêt classée de l'Ouémé-Boukou dans la commune de Savè au Bénin</i>	236-246
18	GBENOU Pascal, GBESSO Gbodja Houéhanou François, GIBIGAYE Moussa : <i>Spatialisation, usages et essai de multiplication massive des plants de <i>Pterocarpus santalinoides</i> DC. en pépinière dans la commune d'Abomey-Calavi</i>	247-257
19	MAGNINI Seindira : <i>Analyse des perceptions liées à la mobilité des enfants dans la province du Sourou au Burkina Faso</i>	258-270

ANALYSE DES PERCEPTIONS LIÉES À LA MOBILITÉ DES ENFANTS DANS LA PROVINCE DU SOUROU AU BURKINA FASO

ANALYSIS OF PERCEPTIONS RELATED TO CHILD MOBILITY IN THE PROVINCE OF SOUROU IN BURKINA FASO

Dr Seindira MAGNINI

Département de Sociologie, Université Joseph KI ZERBO, Burkina Faso

RESUME

La mobilité à risque des enfants est un concept mis à jour par les organisations de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales qui s'investissent dans le domaine de la protection en général et celle de l'enfant en particulier. Elle renvoie à la perception du risque lié à migration des enfants au regard de leur vulnérabilité et des dangers qui parsèment les parcours migratoires. Elle recouvre plusieurs composantes suivant les travaux des chercheurs. La première composante renvoie au parcours géographique qui est le trajet suivi par un enfant depuis le domicile familial jusqu'au lieu de destination. Les interventions de l'État et de ses partenaires ont permis d'enranger des succès quant à l'accès, le maintien et la réussite des enfants dans le système scolaire. Néanmoins, la province du Sourou reste peu sensible aux questions de scolarisation des enfants. Ceci se traduit par un flux continu d'enfants scolarisés, non scolarisés et ou déscolarisés des villages vers les centres urbains à la recherche de travail. Il s'avère donc nécessaire d'interroger les perceptions de la migration et spécifiquement de la mobilité des enfants. C'est au travers de l'analyse des perceptions de la mobilité que les causes profondes de la mobilité à risques des enfants, les acteurs impliqués dans le phénomène et les appréciations locales peuvent être explicités. L'objectif que poursuit cette étude est donc d'appréhender les perceptions communautaires de la mobilité des enfants dans la province du Sourou.

L'étude a été réalisée dans la province du Sourou a adopté une approche qualitative centrée sur les représentations communautaires de la migration des enfants. Dans cette approche, des entretiens individuels ont été réalisés avec les parents des enfants en migration, avec les enfants en âge de migrer et avec les leaders communautaires. L'étude s'est intéressée aux perceptions des trois catégories de personnes que sont les parents, les enfants et les leaders communautaires rencontrés dans les villages des communes de l'enquête sur le phénomène de la mobilité. Il ressort des entretiens qu'une grande majorité des membres de la communauté estime que la migration des enfants est une bonne chose au regard des avantages qu'elle comporte en termes d'appui aux besoins alimentaires et financiers. La migration permet aux filles de s'émanciper de préparer leurs trousseaux de mariage. Un enfant qui va en migration est un enfant qui porte les espoirs de la famille. Ainsi la décision de migrer est dans la majorité des cas une décision prise dans le cercle familial et des amis et que bien souvent les parents apportent leur concours à la réalisation du projet de l'enfant.

SUMMARY

The risky mobility of children is a concept updated by the civil society and some NGOs that are committed in the protection domain in general and particularly in children's protection. The concept refers to the perception of children's migration risks due to their vulnerability and the dangers around migration. It covers many components according to the researchers work. The first component refers to the geographic route which is the journey taken by a child from their home till to the destination.

The contributions of the State and her partners have permitted to make successes concerning the access, the maintenance and the success of the children in the schooling system. However, the province of Sourou still remains a bit sensitive concerning children's schooling. This situation is shown by a continuous flight of schooled, unschooled and/or children out of school from the villages towards the urban centers in looking for a job. It is therefore, necessary to question the perceptions of migration and more specifically children's mobility. It is through the analysis of the perceptions of the mobility that the deep causes of the risky mobility of children, the involved actors in the phenomenon and the local appreciations can be made clear. So, the objective pursued by this study is to apprehend the community perceptions of children's mobility in the province of Sourou. The study has been made in the province of Sourou adopting a qualitative approach centered on the community representations of children's migration. In this approach, individual interviews have been made with the parents of the children in migration, with children having the age to migrate and with the community leaders. The study was interested in the perceptions of the three categories of people including the parents, the children and the community leaders met in the villages of the municipality of the inquiry on the phenomenon of the mobility. As a result of the interviews, the great majority of the members of the community believe that children's migration is a good thing considering the advantages that it has in terms of the support for food and financial needs. Migration allows girls to be emancipated and prepare their wedding trousseau. A child who migrates is a child who bears the hopes of the family. So, the decision to migrate in most of the cases is a decision taken in the family circle and friends and most often, the parents bring their support for the fulfillment of the child's project.

INTRODUCTION

La migration renvoie à tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois. La mobilité à risque des enfants est un concept mis à jour par les organisations de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales qui s'investissent dans le domaine de la protection en général et celle de l'enfant en particulier. Elle renvoie à la perception du risque lié à migration des enfants au regard de leur vulnérabilité et des dangers qui parsèment les parcours migratoires. Elle recouvre plusieurs composantes suivant les travaux des chercheurs. La première composante renvoie au parcours géographique qui est le trajet suivi par un enfant depuis le domicile familial jusqu'au lieu de destination. Un enfant peut quitter son village pour un autre dans la même localité, ou pour la ville, ou encore pour un pays autre que le sien. En effet, la majorité des enfants en Afrique de l'Ouest se tournent vers les grands centres urbains, les sites miniers et les Etats voisins (FENEYROL, 2013). Cet auteur relève « le déplacement, massif et volontaire, de centaines de filles de la province du Sourou en vue de devenir domestiques à Ouagadougou, Bobo - Dioulasso ou au Mali voisin ». Dans la région du plateau central également, des milliers d'enfants de la province du Ganzourgou déposent leurs valises dans les « sites d'or à exploitation artisanale apparus ces dernières années dans les localités comme Pousghin, Kagtanga, Boéna, Nonbsin, Markarga V5, Ouayalgin, Mogtédou, Boudri » (FENEYROL, 2013 : 25). La seconde composante renvoie à la trajectoire sociale des enfants en situation de mobilité. Celle-ci est fonction des catégories d'enfants, des motifs de leur déplacement et de leurs conditions de vie dans les zones de destination. Au départ, certains enfants sont scolarisés et le restent même dans les zones d'accueil. La raison principale de leur déplacement est la poursuite des études. D'autres sont déscolarisées. Il y a enfin ceux-là qui non jamais été à l'école. Ces deux catégories d'enfants trouvent mieux d'aller à l'aventure que de rester dans leurs villages d'origine comme le témoignent ces propos recueillis par FALL et FENEYROL, (2010 :36) : « Souffrir ici ou ailleurs, je préfère aller tenter ma chance ailleurs ». Les recherches menées par FALL et FENEYROL (2010) ; ZAN, (2015) montrent qu'en général ces enfants sont employés soit comme domestiques, soit dans les sites miniers, soit se retrouvent en situation de rue dans les milieux d'accueil. Certains d'entre eux se lancent dans l'apprentissage de métier avec les conséquences que cela peut produire (DOTTRIDGE, 2015).

Ces 2 composantes de la mobilité sont analysées dans les travaux de Imorou (2011) menés dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Togo, le Bénin et le Burkina Faso. Il ressort de ces travaux qu'au Bénin par exemple, les enfants et jeunes qui partent de la commune de Kétou convergent vers les régions Yorouba du Nigeria (Abéoukouta, Ayetoro, Imèko, Obada) en passant par Cotonou. Ainsi cette ville devient un carrefour de la Mobilité avec les alentours des marchés comme épicerie. Pour avoir une définition précise de l'enfant au Burkina Faso, il faut se référer aux textes législatifs qui sont soit ratifiés soit promulgués par l'Etat. Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) en son article 1, « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant définit également « l'Enfant » comme tout être humain de moins de 18 ans. Le Burkina Faso bien qu'ayant ratifié les deux conventions définit l'enfant de façon variable en fonction du contexte : (i) au plan civil, le Code des Personnes et de la Famille fixe l'âge de la majorité civile à 20 ans révolus (article 554) ; (ii) au plan pénal, la loi n° 19-61/AN du 9 mai 1961 relative à l'enfance délinquante ou en danger fixe (article 1er) l'âge de la majorité pénale à 18 ans et le code pénal en fait de même en son article 63. Selon une étude menée par le CERFODES (2010 :10),

dans le contexte social burkinabé, les enfants sont souvent définis au niveau des communautés par rapport à des rites initiatiques ou à des événements sociaux. Ainsi, un enfant de 14 ans qui

a subi des rites initiatiques n'est plus considéré comme tel dans son milieu alors que celui qui a 18 ans et plus, mais qui n'a pas encore subi les rites initiatiques, est par contre considéré comme un enfant.

Au Burkina Faso, le domaine de la protection des enfants en général et celle des enfants en situation de mobilité en particulier a été investi depuis longtemps par des Organisations non gouvernementales à travers différents projets. De même l'Etat a mis en place un arsenal législatif et juridique pour réprimer voir abolir la traite des enfants, l'exploitation du travail des enfants et protéger les enfants en situation de mobilité. Ainsi la Constitution du 2 juin 1991 dans son article 2 al.2 par exemple dispose que : « Sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, les pratiques esclavagistes, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les sévices et les mauvais traitements infligés aux enfants et toutes les formes d'avilissement de l'Homme ». A ces dispositions, il faut ajouter en outre :

- la loi n°011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants ;
- décret N°2009-365/PRES/PM/MTSS/ MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso ;
- décret N°2010-616 /PRES/PM/MASSN du 12 octobre 2010 portant création et conditions d'ouverture des Centres d'accueil des enfants en détresse.

Parallèlement à ces dispositions législatives, des actions sont entreprises pour renforcer l'accès à l'école et surtout encadrer l'éducation des enfants. C'est le cas de la loi n°013- 2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation qui, à son article 3 reconnaît le droit à l'éducation sans discrimination pour toute personne vivant au Burkina Faso et stipule en son article 4 que l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de six (6) à seize (16) ans et selon l'article 6, l'enseignement de base public est gratuit. Même si les interventions de l'Etat et de ses partenaires ont permis d'engranger des succès dans l'amélioration des indicateurs de l'éducation et dans l'amélioration de la performance des mécanismes de protection, il reste que peu de changements structurels ont été enregistrés dans les perceptions locales de la mobilité et de la migration des enfants. La province du Sourou, en dépit du travail de sensibilisation des familles sur les risques existants conduit par les projets, continue d'alimenter les flux migratoires vers les centres urbains et les pays de la sous-région. Il s'avère donc nécessaire d'interroger les perceptions de la migration et spécifiquement de la mobilité des enfants. C'est au travers de l'analyse des perceptions de la mobilité que les causes profondes de la mobilité à risques des enfants, les acteurs impliqués dans le phénomène et les appréciations locales peuvent être explicités. L'objectif que poursuit cette étude est donc d'appréhender les perceptions communautaires de la mobilité des enfants dans la province du Sourou. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux questions suivantes : Comment les enfants migrants ou désirant migrer perçoivent-ils la migration ? Comment les familles les communautés d'origine apprécient-elles la migration de leurs enfants, les risques et opportunités liées au phénomène dans la province du Sourou ?

MÉTHODOLOGIE

L'étude a été réalisée dans la province du Sourou et dans les communes de Toéni et de Tougan. Ces communes sont à l'image des autres communes de la Province, se caractérisant un contexte économique fortement marqué par les risques climatiques dont les conséquences pour l'agriculture sont importantes. En effet l'étude sur les moyens d'existence dans le Sourou révèle que le début de la saison de culture peut être retardé, ce qui raccourcit encore davantage un cycle de culture déjà très court en temps normal. Un début de saison des pluies décalé peut conduire à la perte des semis, les champs devant alors être ressemés, parfois deux fois. Pendant

la saison des pluies, leur mauvaise répartition des pluies peut faire croire à une bonne saison sur le papier mais cela masque des coupures dans les précipitations qui sont fortement préjudiciables pour les cultures. Un arrêt des pluies pendant deux ou trois semaines à des moments critiques dans le cycle de développement des cultures ou l'arrêt prématuré des pluies en septembre entraîne un mauvais remplissage des épis et une baisse considérable des rendements.

L'étude a adopté une approche qualitative centrée sur les représentations communautaires de la migration des enfants. Dans cette approche, des entretiens individuels ont été réalisés avec les parents des enfants en migration et avec les enfants en âge de migrer. Ils ont permis aussi de disposer de données qualitatives sur les perceptions des risques et les perceptions des opportunités liées à la migration des enfants dans les communautés ciblées. Des récits de vie ont également été collectés auprès des enfants ayant migré. La population cible de l'étude est constituée des chefs de ménage et de leurs enfants de 13 à 17 ans ayant déjà migré au moins 6 mois avant l'enquête ou qui ont l'intention de migrer. Les personnes ressources sont constituées des services techniques en charge de la protection des enfants et des leaders communautaires pris dans les villages couverts. En prélude à la collecte de données primaires, une revue documentaire a été menée pour saisir les travaux déjà réalisés dans le domaine de la migration en général et de la mobilité à risque des enfants du Sourou en particulier.

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS

Profil des enfants partis ou de retour de migration

Le profil des enfants partis en migration est caractérisé par différents éléments tels que le sexe et l'âge. Selon les entretiens, l'âge moyen des enfants au départ est de 15 ans. Mais à partir de 11 ans, le garçon peut partir à tout moment selon les opportunités qui s'offrent à lui pour un « bon départ ». La notion du « bon départ » renvoie à l'existence d'un compagnon de route qui a déjà réalisé le trajet. La promesse de travail fait également partie du contenu du concept mais n'est pas une condition nécessaire au départ.

Il ressort que de l'enquête que les garçons débutent leur migration à partir de 11 ans tandis que les filles ne vont en migration qu'à l'âge de 14 ans. Si le départ en migration concerne autant les filles que les garçons, les enquêtés relèvent que la migration retour est réalisée par les filles en majorité. En effet, celles-ci sont plus enclines que les garçons à enclencher le processus de retour aux domiciles après avoir effectué un séjour à l'étranger en adéquation avec leurs objectifs de migration. En ce qui concerne les enfants qui n'ont pas encore entamé une migration, leur intention de le faire est manifestée par la quasi-totalité. Enfin les enfants en situation de migration sont des enfants déscolarisés ou non scolarisés. C'est dire que la non-scolarisation des enfants est un facteur déterminant de leur mobilité. Un enfant qui n'est pas inséré dans le système scolaire a plus tendance à partir en migration d'autant plus que son environnement social et économique ne lui accorde guère d'autres opportunités. Au cours des entretiens, les parents inscrivent leurs enfants en situation de mobilité dans trois types de mobilité. Il y a la mobilité saisonnière dont la durée est comprise entre 6 mois et un an, la mobilité à cycle annuel qui porte sur une durée d'au moins 1 an à moins de 2 ans. Enfin il y a la mobilité de longue durée couvrant au moins 2 ans. Si la majorité des garçons pratique la migration saisonnière (de 6 mois à 1 an), les filles choisissent plutôt la migration longue durée pour s'assurer de l'atteinte de leurs objectifs de migration.

Rôles des enfants dans le contexte socioculturel de recherche

Avant d'appréhender les perceptions du phénomène de la mobilité des enfants, il s'avère nécessaire d'interroger le statut et les rôles des enfants dans la société samo. Le contexte socioculturel de l'étude est celui du groupe ethnique samo majoritaire dans la province du Sourou. Ce contexte est marqué par une emprise de l'organisation des communautés villageoises régie par des règles liées aux coutumes et aux traditions. Cette organisation définit la place et le rôle de l'individu dans la société, en fonction de son âge, de son statut et de son sexe. Le groupe ethnique samo qui occupe en majorité les espaces géographiques du Sourou sont des groupes patrilinéaires dans lesquels la succession se fait par le garçon. Dans cette optique, c'est le garçon qui bénéficie de l'école en priorité car c'est lui qui est appelé à assumer les charges familiales dont entre autres la prise en charge des personnes âgées. La fille par contre est appelée à quitter le domicile conjugal pour aller vivre chez son époux. Aussi n'a-t-elle pas droit à l'héritage surtout en matière de foncier. Sa réussite scolaire est conçue comme une réussite qui bénéficiera en premier lieu à l'époux et à sa famille. Cette perception entraîne une sous scolarisation des filles dès lors qu'il y a au moins un garçon à qui il faut consacrer les ressources. La femme a une position d'étrangère dans le lignage. Les filles dans ce contexte sont membres de la communauté familiale mais elles sont appelées à sortir pour un autre lignage. Quant aux femmes, reçues par le lignage comme épouses, elles restent considérées comme des étrangères dans leur foyer. Le contexte culturel détermine dans une large mesure la persistance de pratiques néfastes à la fille et à la femme. Il s'agit notamment i) des mutilations génitales féminines qui trouvent leurs fondements dans les normes sociales et ii) du mariage précoce, un mariage pour lequel la fille peut être déscolarisée. En pays samo, les recherches de Héritier F. (2005) ont mis au jour l'organisation et la répartition des tâches quotidiennes. Il ressort de ces travaux qu'aux femmes sont confiés le ramassage du bois pour la cuisine, la collecte de l'eau de boisson et pour les activités ménagères, la recherche des condiments pour les sauces avec l'appui des enfants et diverses autres activités dont la cuisine et la transformation des produits. A ces activités s'ajoute l'entretien d'un lopin de terre qui lui permet de dégager des ressources (vente des produits cultivés) et faire face à ses besoins monétaires. Quant aux hommes, en toute saison ils s'occupent des travaux agricoles, la construction des maisons, la chasse et l'élevage. Ces éléments sont corroborés par les entretiens réalisés avec les garçons et les filles. Ainsi une fille rencontrée dans le village de Louta dans la commune de Toéni dit que

les filles font des travaux ménagers : cuisine, corvées d'eau et de bois, balayer, laver les habits ; elles cultivent et même quand tu veux apprendre tes leçons la maman te dit de faire telle ou telle chose avant. Quant aux garçons, ce sont les activités champêtres et jouer au ballon ». Ces éléments sont complétés par le groupe des garçons du même village qui dit que « les filles font les travaux ménagers, préparer la nourriture, balayer, puiser l'eau, laver les habits, couper le bois. Elles cultivent aussi. Quant aux garçons, ils cultivent, gardent les animaux, fabriquent les briques et construisent les maisons.

Les données primaires collectées renseignent également que les garçons et les filles dès le jeune âge s'investissent dans les rôles productifs et reproductifs de l'homme et de la femme. Tandis que le garçon participe aux travaux agricoles qu'il est appelé à exercer plus tard, la fille accompagne sa mère et la supplée au cas échéant dans les travaux ménagers, notamment la préparation des repas, la collecte du bois pour la cuisine, la collecte de l'eau pour le ménage, l'abreuvement des animaux. C'est à elle que sont laissés la garde et les baignoires (toilette) des plus jeunes. En définitive, il y a reproduction sociale des rôles et tâches des adultes par les enfants. Selon l'imam du village de Louta,

le travail du garçon est différent de celui de la fille. Le petit garçon fait les courses de son père, il cultive, il aide dans la fabrication des briques et la construction de maison en saison sèche. Il fait paître les animaux. La fille s'adonne à l'apprentissage, aux

travaux de cuisine : préparer les repas, laver le linge, balayer la cour, puiser l'eau, aller au moulin.

Au regard de la situation socioculturelle des enfants et des rôles et tâches qui leur sont dévolus, la question qui se pose est de savoir quel est leur adéquation avec la mobilité voire la migration et les perceptions que les parents en ont ?

Perceptions de la mobilité des enfants par les communautés locales

L'étude s'est intéressée aux perceptions des trois catégories de personnes que sont les parents, les enfants et les leaders communautaires rencontrés dans les villages des communes de l'enquête sur le phénomène de la mobilité.

Perceptions de la mobilité par les enfants

En ce qui concerne la mobilité telle que perçue par les enfants eux-mêmes, nous notons que les enfants tous profils confondus, pensent que la migration est plutôt une bonne chose car elle permet « de ramener de l'argent pour soigner les parents et payer la scolarité des enfants restés au village ; elle permet également d'acquérir des épouses, car si tu restes au village, une fille ne voudra pas de toi » (Groupe des garçons du village de Guitti). Pour le groupe des filles rencontrées dans le village de Louta dans le Sourou,

les filles reviennent avec des habits et des plats. Elles amènent aussi des vêtements pour leurs petits frères et petites sœurs. Les garçons aussi achètent des vêtements pour eux et leurs petits frères et sœurs, des vélos, des appareils de musique, des plaques solaires. Ils achètent des vivres pour nourrir la famille » (Groupe des garçons de Louta).

Ces perceptions des enfants n'ocultent pas le fait que ceux-ci sont conscients des risques que comporte l'aventure de la migration. Plusieurs d'entre eux ont relevé en effet un certain nombre de risques sur les parcours, dans les zones d'accueil et des risques liés aux milieux professionnels dans lesquels ils s'investissent. Il s'agit spécifiquement des risques de violences physiques ou tout simplement la mort, le détournement de destination d'un enfant par un adulte et les grossesses non voulues.

Perception de la mobilité par les parents

Les parents d'enfants en migration rencontrés ont des perceptions assez tranchées sur la situation de mobilité de leurs enfants. Ainsi une grande majorité de parents de garçons en migration pensent que la migration de l'enfant vers la ville ou vers des zones où la main d'œuvre est recherchée est une bonne chose. Pour eux en effet, le phénomène comporte beaucoup d'avantage qui sont non seulement économiques mais aussi symboliques. La migration permet à l'enfant d'apporter des appuis en céréales et en ressources financières pour les besoins de sa famille. Un chef de ménage rencontré à Toéni précise que

il est bon que l'enfant sorte quand il atteint 14 ans sinon il devient un fainéant. Mon enfant qui est à Bobo m'a envoyé de l'argent pour l'achat de 2 sacs de petit mil, car il sait que notre grenier-là ne va pas nous nourrir tous durant le reste de l'année. S'il était resté j'avais deux problèmes. Il allait être un problème pour moi car je ne peux plus contrôler ce qu'il fait et où il va dans la journée et en plus notre situation alimentaire allait s'aggraver.

La mobilité des enfants pour cette catégorie de parents comporte alors une multiplicité d'opportunités pour la famille restée au village et pour l'enfant lui-même en migration. Une proportion non négligeable de parents estime tout de même que la migration est une mauvaise chose pour les enfants en général et pour les filles en particulier au regard des risques qu'ils encourent. Au nombre de ces risques, ils notent le risque que l'enfant bascule dans le banditisme, dans la drogue ; ou le risque qu'il soit victime d'injustice (être victime de refus de

versement de salaire de la part de l'employeur) ou d'éboulements sur les sites d'orpillage. En explicitant leur vision du risque, tous les parents d'enfants partis en migration et qui estiment que le phénomène de la mobilité est une mauvaise chose pensent que leurs enfants risquent de devenir bandits. Pour les filles, tous les parents pensent aux violences sexuelles auxquelles leurs filles sont exposées « surtout qu'elles n'ont jamais quitté le village. Avec la tentation d'avoir l'argent rapidement les filles en migrations peuvent s'exposer aux hommes de mauvaises fois et il n'y a personne à côté pour leur donner de bon conseil. Nous prions Dieux seulement que ton enfant tombe dans les bonnes mais ». (Un parent dont la fille est partie dans un grand centre urbain). En plus de ces données, des chercheurs ont relevé le fait que De même, voyager en Afrique de l'Ouest est souvent dangereux. Non seulement les routes ne sont pas en bon état, mais aussi les transporteurs font la vitesse. De ce fait, les enfants courent des risques d'accidents qui peuvent entraver ou interrompre leur vie. Aussi, certains enfants travailleurs dans les zones d'arrivées sont exposés à de nombreuses « pires formes de travail des enfants ». Ils sont également victimes d'escroqueries de la part de leurs employeurs qui les payent moins ou pas du tout par rapport à ce qui a été promis (DOTTRIDGE, 2015). Au-delà des appréciations du phénomène de la mobilité analysée comme une composante des perceptions, il y a les attentes formulées par les parents des enfants en migration qui constituent une seconde composante des perceptions. Les attentes de la famille renvoient ici à ce que les parents espèrent à l'issue de la migration de leur enfant. L'enquête montre à ce sujet que les espèrent que « les enfants vont ramener l'argent à la maison ». Pour certains parents encore, il s'agit de permettre à l'enfant de réussir à l'école et pour d'autres par contre la migration doit permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles choses ou encore pour les filles de rechercher leurs trousseaux de mariage. Pour apprécier la portée des attentes ci-dessus formulées par les parents dans la migration de leurs enfants, il faut prendre en compte d'un côté les acteurs intervenant dans la décision de migrer et de l'autre les destinations de ces enfants et ou les secteurs d'activités vers lesquels ils s'orientent dès lors qu'ils quittent les domiciles. En ce qui concerne les acteurs intervenant dans la prise de décision de l'enfant de migrer, les enquêtes révèlent que la plupart des filles parties en migration ont reçu l'autorisation de la part de leur mère ou tante. Quant aux garçons, une minorité de parent disent que leur autorisation de migrer leur a été accordée par la mère ou le père. Les données montrent qu'en général, tout enfant au départ d'une migration reçoit l'autorisation des parents, que cette autorisation soit explicite avec la mise à disposition des frais de transport ou implicite quand le candidat lui-même au départ se procure les frais du voyage. Un chef de ménage du village de Ouro dans la commune de Tougan déclare que « il y a certains enfants qui appréhendent eux-mêmes leur frais de transport pendant l'hivernage en faisant des contrats dans les champs des gens. Pour d'autres, ce sont les parents qui donnent les frais de transport ». Les entretiens avec les personnes ressources suggèrent que les parents ont intégré le fait que leurs enfants s'ils ne sont pas scolarisés partiront tôt ou tard. A partir de ce moment s'opposer au départ serait alors une forme de malédiction qui ne permettra pas à l'enfant d'acquérir ce pour pourquoi il est parti :

Les enfants demandent l'autorisation aux parents pour partir. Quand en tant que père tu as l'argent, tu, lui donne le transport autrement il prend le transport avec sa mère. Mais il arrive que l'enfant même ait déjà réuni son transport avant d'informer le papa. En ce moment même si tu t'opposes, il va quand même partir. Autant donc le bénir et le laisser partir. (Entretien avec l'imam de Louta dans le Sourou).

En guise de synthèse, pour les parents d'enfants en migration ou de retour de migration, les opportunités et les avantages liés à la migration se présentent ainsi qu'il suit :

- elle permet d'offrir des cadeaux aux parents ;
- elle permet d'acquérir le trousseau de mariage constitué d'ustensile de cuisine, de bijoux, de pagnes et divers articles de beauté : « Quand l'enfant s'en va, il peut avoir son propre

matériel, ça peut l'éveiller, il apprend les bonnes manières surtout pour les filles, il gagne de l'argent » Une femme de Louta ;

- elle permet d'acquérir une ouverture d'esprit : pour beaucoup de parents rencontrés, la migration éveille les enfants et contribue souvent à un changement positif de comportement ;
- elle permet de soutenir la famille : argent, achat de matériel, de vivres, de charrues, bœufs de trait, de petits ruminants pour élevage, petit commerce, frais de scolarité pour eux et/ou leurs cadets, construction de maisons, achat de motos, préparation de mariage ;
- elle permet de doter la fiancée.

Les acteurs impliqués dans la migration des enfants

Les enquêtes ont révélé qu'il y a une multiplicité d'acteurs qui interviennent dans le départ des enfants pour la migration. Des acteurs qui renvoient aux membres de la famille que l'on peut qualifier d'acteurs visibles et les acteurs invisibles qui sont ceux avec lesquels l'enfant qui nourrit le désir de partir est en contact. Ceci est attesté par les entretiens approfondis qui ont été menés sur le terrain. Au titre des acteurs visibles on rencontre i) le père, ii) la mère, iii) la tante, iv) le frère. « Ce sont les mamans qui donnent l'autorisation et le transport aux filles. Pour les garçons, c'est le papa ou la maman qui donne le transport ». A côté de cette catégorie d'acteurs, il y a les pairs / les amis et d'autres acteurs qui sont à la recherche des enfants mais qui ne s'affichent pas. Généralement en de pareils cas ce sont les amis qui jouent les intermédiaires entre le candidat à la migration et celui qui recherche des enfants. « Les amis qui sont déjà allés travailler donnent l'information » Groupe des garçons de Louta. Dans ce cadre, selon un parent d'enfant rencontré à Louta dit « qu'il y a des enfants qui prennent des crédits pour assurer leur frais de transport avec d'autres personnes dans village qu'ils remboursent une fois qu'ils commencent à travailler. Il y a aussi des cas où ce sont des parents en ville qui demandent qu'on envoie l'enfant ».

Il ressort de ces données que la décision de migrer de l'enfant est dans la majorité des cas une décision connue du cercle familial et des amis et que bien souvent les parents y donnent leur aval à travers la mise à disposition des frais de transport. Ceci est en adéquation avec les représentations que les parents ont du phénomène de la mobilité et les attentes qu'ils formulent sur le phénomène. En définitive, la décision de migrer ou pas d'un enfant ne vient pas de néant. Elle est le résultat d'une organisation. Ce qui implique la participation de plusieurs acteurs à des niveaux bien déterminés : zones de départ, zones de transit, zones de destination (FALL et FENEYROL 2010). D'abord on a les acteurs à la base ou lieu de départ. Il regroupe la famille, la communauté d'origine, et les enfants eux même. Ces derniers sont des acteurs clés de leur mobilité dans la mesure où ils participent à la décision de mobilité. Cette décision est souvent nourrie par la perception de soi et l'influence de l'entourage (MASSART, 2009 ; TIFFOCHE, 2013).

Perception de la mobilité par les leaders communautaires

Pour les leaders communautaires rencontrés dans les villages, La migration des enfants est un phénomène dans lequel tous les ménages y voient une opportunité. Ils estiment que les enfants d'aujourd'hui constituent la troisième génération qui migre, autant dire qu'il s'agit d'un phénomène ancré dans la communauté samo. Les parents ont déjà fait l'expérience de la migration, les enfants reprennent en quelque le flambeau pour réaliser des attentes toujours actuelles. Pour un père d'enfants en migration, « les enfants ramènent de l'argent, construisent des maisons, achètent des vivres, finances la réalisation d'ouvrages communautaires (mosquée, école) ». L'opportunité première est que les enfants en migration soutiennent les parents dans la situation de précarité à laquelle ils font face. Sur le plan alimentaire, leurs contributeurs se font sous formes d'achats de vivres, d'achats d'équipements agricoles (charrues, bœufs de traits), de renforcement des moyens d'existence à travers le petit commerce et l'élevage de petits

ruminants. La seconde opportunité est l'ouverture d'esprit que les enfants acquièrent dans leurs lieux de séjour. A ce sujet des femmes rencontrées à Louta déclarent que : « quand l'enfant s'en va, il peut avoir son propre matériel, ça peut l'éveiller, il apprend les bonnes manières surtout pour les filles, il gagne de l'argent ». Pour l'imam de Daka, la migration éveille les enfants et contribue souvent à un changement positif de comportement. Ils deviennent parfois plus respectueux dans la communauté après leur expérience en ville. Il reconnaît en plus que « c'est vrai que les enfants n'ont pas à migrer mais c'est la pauvreté et le manque d'activités de contre saison qui les poussent à partir. Quand ils y vont, il y en a qui arrivent à s'en sortir. Ils gagnent l'argent, ils soutiennent les parents restés au village. Mais il y en a qui partent et ne reviennent plus. Certaines filles mêmes reviennent avec des enfants et des grossesses sans pères ». Selon les personnes ressources, la migration est inscrite dans le schéma de l'éducation chez les Samos dans la mesure où elle constitue désormais un passage obligé pour que l'enfant s'émancipe de la famille et y apporte sa contribution. A ce titre, la migration renvoie, au regard des perceptions, à une alternative face aux conditions difficiles de survie du ménage. Cela n'occulte pas le fait que dans les perceptions, les leaders communautaires y voient l'abandon des personnes âgées, le délaissement des champs et les animaux domestiques. Par ailleurs, le Sourou reste un terrain propice à l'émigration d'autant plus qu'il s'agit d'une zone faibles rendements agricoles, où se développe l'orpaillage qui exerce un attrait sur les enfants du fait de potentiels gains rapides d'argent. La faiblesse des rendements agricoles et les rôles et place des enfants, ci-dessus décrits, contribuent à une sous scolarisation des filles. En effet, il faut le rappeler, la femme dans la conscience collective est affectée au foyer. Cette vision est une construction sociale de la féminité définit les cadres d'expression et les espaces sociaux d'évolution de la femme. Ainsi très tôt la petite fille doit aider sa mère aux travaux ménagers à la maison, s'occuper des jeunes frères et sœurs. Ce sont surtout les filles qui sont concernées par les travaux domestiques, puisque leur rôle de future mère et maîtresse de maison les prédispose à apprendre très tôt les attributions liées à leur statut. De plus, leur activité permet aux mères d'être libérées et d'avoir plus de temps pour exercer certaines activités professionnelles hors de la sphère domestique. Au regard de tous ces éléments qui viennent d'être analysés l'on peut expliquer le faible recrutement et de maintien des filles à l'école par rapport aux garçons par un double déséquilibre. Non seulement elles sont souvent plus frappées par l'obligation d'écourter les études étant donné le manque de moyens financiers des parents, soit pour se marier (de gré ou de force) ou encore pour aider leur mère dans ses travaux ménagers, mais encore lorsqu'elles poursuivent des études au post primaire et au secondaire, elles sont plus exposées et plus vulnérables que les garçons face aux risques de grossesses non voulues et de mariage précoce. Ce contexte concourt à accorder à la fille une valeur qui renvoie d'une part aux services rendus au ménage et d'autre part à son statut de future épouse. Ces deux éléments sont aux antipodes de la scolarisation. La non scolarisation ou la déscolarisation de l'enfant en général et de la jeune fille en particulier crée des conditions favorables à la mobilité. C'est donc au niveau de l'analyse des perceptions que doit se comprendre l'adéquation possible entre rôles des enfants dans le milieu social et leur migration vers les centres villes ou le travail rémunéré.

Causes ou motifs de mobilité dans les perceptions communautaires

Dans la perspective d'approfondir la compréhension des perceptions liées à la mobilité des enfants, il s'avère pertinent de rechercher les causes de migration ou de mobilité telles que livrées par les enfants et leurs parents. De façon générale, il faut relever que les causes sont fonction du sexe de l'enfant. Chez les filles, les principaux motifs de départ sont « acquérir un équipement/habillement » ; « aller chez un parent ». Chez les garçons, il s'agit plus de la recherche de l'argent et de la poursuite des études ». Les équipements renvoient selon les filles rencontrées aux « habits, des plats et autres ustensiles de cuisine » que les mères doivent fournir aux filles au moment de leur mariage. N'étant pas en mesure d'assumer économiquement cette responsabilité, les mères autorisent à entreprendre la migration aux fins d'acquérir le matériel.

Par ailleurs, la notion couramment utilisée aussi bien par les filles que les garçons qui renvoie à « aller chez un parent » correspond à la recherche du travail, un travail rémunéré ». Les entretiens individuels et de groupe permettent d'établir pour les garçons et pour les filles les causes qui suivent :

Les causes liées au départ des garçons :

- fuir la pauvreté : « c'est le manque de nourriture et d'argent qui fait partir les gens » ;
- rechercher les frais de scolarités ;
- fuir la faim ;
- s'émanciper des charges domestiques et des travaux champêtres ;
- rechercher de l'argent ;
- aider les parents ;

Les causes liées au départ des filles :

- acquérir du matériel : Selon les entretiens, l'équipement pré nuptial se compose d'ustensile de cuisine, de tenues vestimentaires, de valises et des parures. Cette cause de mobilité tient ses fondements des formes de mariages qui ont cours dans la province du Sourou. Selon les données de l'enquête, « dans cette zone (Sourou) en effet, le mariage est avant tout une union entre 2 familles ou 2 clans. Il implique une exposition des biens matériels de la future épouse qui témoignent de son niveau d'ardeur au travail et surtout de sa capacité à soutenir son mari dans la quête du mieux-être. Manquer donc du nécessaire (équipements) à présenter devant la communauté peut provoquer la honte de la toute la famille de la mariée et de la frustration au niveau du couple ». Agent de la Direction provinciale de l'action sociale de Tougan ;
- Fuir les corvées d'eau ;
- Chercher l'argent et aider les parents avec des vivres.

Ces différentes causes spécifiques aux filles et aux garçons sont analysées dans les différents points qui suivent.

Causes liées au contexte socioéconomique et environnemental

L'analyse des perceptions de la mobilité des enfants couvre également l'analyse des interrelations entre le phénomène de la mobilité et son environnement telles que perçues par les acteurs impliqués dans cette mobilité. Les données collectées révèlent que les acteurs (parents et enfants en situation de migration) établissent des relations de causalité entre la mobilité et le contexte économique de la province du Sourou.

La pauvreté comme cause première de la migration

La majorité des parents d'enfants en migration déclare que la pauvreté demeure la principale cause des départs des enfants en migration. C'est ce qui ressort en occurrence des discussions avec des mères rencontrées à Toéni « C'est la pauvreté des mamans qui fait qu'elles n'ont pas le choix que d'envoyer leurs filles travailler en ville. Si tu n'as rien à lui donné (à ta fille) mais tu la maintiens quand même, quand elle aura l'âge de se marier et tu n'es pas en mesure de lui donner le matériel qu'il faut, ce n'est pas bien ». La pauvreté est donc un facteur structurant de la mobilité des enfants. Les entretiens font ressortir en plus que l'absence d'activités économiques dans lesquelles peuvent s'investir les enfants déscolarisés les amènent à la migration. « L'absence d'activités procurant des revenus aux enfants déscolarisés fait que ceux-ci quittent le village après les travaux champêtres. Certaines filles à cause de la pauvreté prennent des grossesses. Pour ne pas s'exposer à ces cas, elles migrent ». De façon générale, l'état de l'environnement et des ressources

naturelles essentielles à la vie et à la survie des communautés influence la décision de partir. De nos entretiens il ressort que des enfants quittent les villages pour travailler en ville afin d'échapper aux conditions de vie précaires ainsi qu'à l'oisiveté qui s'y installe après les travaux champêtres. Ainsi au titre des difficultés vécues par les garçons dans les villages de la commune de Séguénéga, on note i) l'insuffisance des récoltes, ii) le manque d'emploi, iii) l'absence d'activité génératrice de revenus, iv) la pratique de l'orpaillage.

- ***Des charges domestiques non négligeables qui incitent les enfants à partir en migration.***

Les charges domestiques constituent un aspect très peu exploré par les études antérieures sur la mobilité des enfants. Selon les responsables coutumiers et religieux rencontrés, les rôles des filles dans les ménages et dans la communauté couvrent la préparation des repas, la lessive, le bain des petits frères, la collecte de l'eau et le gardiennage des animaux. Le poids de ces travaux est fonction de la taille du ménage. Ainsi plus le ménage est grand, plus les charges domestiques pèsent sur les filles. De l'avis d'un directeur d'école de la commune de Toéni,

Les enfants sont soumis à des travaux assez pénibles. Quand vous voyez la profondeur des puits ici et qu'on demande à ces enfants d'abreuver les animaux, c'est trop leur demander. Il y a des filles qui quittent l'école pour aller faire la cuisine. Et il faut le dire, les enfants ne mangent pas à leur faim. Quand souvent il n'y a rien n'a mangé, c'est du « bassi' » de 100f qui est leur nourriture.

A côté de cette réalité, il y a l'appréciation faite par les filles rencontrées : « Dans les familles souvent les parents nous insultent et nous donnent trop de travaux comme puiser l'eau, faire la cuisine, balayer, aller chercher le bois en brousse, laver nos petits frères, etc. On est comme les « bonnes » employées domestique de nos mamans ». Groupe des filles rencontrées dans le village de Ouro. En plus des travaux ménagers, l'enquête montre que les filles déscolarisées ou non scolarisées sont exposées aux mariages dès l'âge de 14 ans. C'est ce que relève une fille de 16 ans rencontrée dans le village de Daka. « Il faut fuir les mariages précoces. Quand les filles restent dans les villages, on les marie tôt ». Ces conditions de vie dans le ménage incitent les filles à aller faire le ménage ailleurs pour de l'argent et surtout en ville qui par ailleurs exerce son attrait sur les jeunes vivants en milieu rural.

- ***Les difficultés de paiements des frais de scolarité des enfants***

Les enquêtes auprès des communautés ont mis le doigt sur un problème récurrent dans le Sourou qui est celui des difficultés que rencontrent les chefs de ménages et les mères à faire face aux charges scolaires des enfants. Dans un contexte de pauvreté ci-dessus décrit, l'accès au cycle primaire même s'il est garanti par la loi n'implique pas que l'enfant qui est dans la phase de transition du primaire au post primaire puisse être admis effectivement en 6^{ème}. Il s'agit de la loi n°013- 2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation qui, à son article 3 reconnaît le droit à l'éducation sans discrimination pour toute personne vivant au Burkina Faso et stipule en son article 4 que l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de six (6) à seize (16) ans et selon l'article 6, l'enseignement de base public est gratuit. Pour un notable du village de Daka,

les difficultés de paiement des frais de scolarité par les parents fait qu'on est souvent obligé en tant que mère de dire à l'enfant d'aller travailler pendant les vacances pour avoir sa scolarité. Il arrive que l'enfant y prenne des années avant de revenir s'inscrire à l'école. Ceux ou celles dont

les parents refusent purement simplement de payer la scolarité, c'est avec colère que l'enfant s'en va.

Les difficultés rencontrées par les parents dans la prise en charge des frais scolaires amènent inéluctablement à l'abandon de l'école et à l'exposition à la mobilité à risque. Les entretiens font ressortir en définitive que « c'est beaucoup plus les élèves qui ont abandonné l'école soit à cause soit du manque de la scolarité au post primaire et des fournitures au primaire qui partent en migration ». Un garçon du village de Louta. Dans cette commune, les filles déclarent être confrontées aux difficultés suivantes dans les communautés sont : i) les mariages précoces, ii) l'insuffisance des récoltes et iii) le manque de scolarité.

Le recrutement des élèves dans la migration s'inscrit dans cette logique de recherche de l'argent pour la scolarité et les fournitures.

- **La faible pluviométrie**

Le Sourou est une province soumise à de faibles précipitations pluviométriques qui entraînent par voie de conséquence une faible productivité des sols.

« Les enfants cultivent mais la pluviométrie n'est pas bonne. A la fin des récoltes, il n'y a rien pourtant leurs camarades vont et reviennent avec ce qu'ils désirent aussi avoir alors pourquoi maintenir l'enfant si les parents ne peuvent pas lui donner ce qu'il désire ? » Un chef de ménage de Louta. Face donc au constat de l'insuffisance des récoltes pour assurer les besoins du ménage, il s'impose la nécessité de trouver d'autres alternatives. Ainsi se pose la question de qui peut partir pour apporter des ressources complémentaires. D'après un chef de village rencontré, pour les parents qui savent que leur production ne leur permettra pas de nourrir la famille et d'assurer les frais de scolarité qui parfois sont élevés pour ce qui concerne les élèves qui doivent aller en la 6^{ème}, ils motivent eux-mêmes les enfants à partir pendant les vacances pour aller chercher de quoi payer ces frais et les fournitures.

- ***La mobilité des filles : une alternative au mariage précoce dans les villages du Sourou.***

Comme cela est énoncé plus haut, la mobilité des filles est une réponse aux lourdes charges domestiques. Elle est ici également une réponse au mariage précoce qui sévit dans les campagnes. En restant en effet au village, si la fille n'est pas scolarisée, elle court le risque d'être donnée en mariage de façon précoce. Pour y remédier, elles partent en migration. C'est ce qui ressort des entretiens réalisés avec des chefs de village. Dans le contexte de la jeune fille samo, la communauté tolère dans une large mesure cette liberté dont dispose la fille de choisir d'aller à la migration si elle n'est pas d'ailleurs encouragée par les parents. Par ailleurs des discussions avec un groupe de fille dans le village de Gambo l'on retient que la préoccupation majeure des filles est le mariage précoce qui intervient généralement à l'âge de 14 ans. Face à une telle situation, ces filles déclarent : « nous ne mangeons pas à notre faim ; nous n'avons pas d'argent pour assurer nos petits besoins ; on nous donne en mariage très tôt alors que nous voulons être mariées à 24 ans, Nos parents nous déscolarisent pour nous marier, ce qui nous démoralise et nous prive de notre liberté ».

CONCLUSION

L'étude des perceptions du phénomène de la mobilité des enfants a mis à jour l'écart entre la vision que les communautés locales ont du phénomène et les actions de lutte engagées par l'Etat contre la migration des mineurs. Dans leur grande majorité en effet, les enquêtés des trois catégories initialement considérées, à savoir les enfants, les parents et les leaders communautaires, perçoivent la mobilité des enfants comme une opportunité majeure pour les enfants et pour leurs familles. Elle est une opportunité au regard des difficultés économiques liées à la pauvreté des sols, à la brièveté des pluies et à la faiblesse des productions végétales

qui en découle. A partir de là, il apparaît que ce sont les parents qui accordent leur caution et leurs bénédictions au départ des enfants.

Dans le cas spécifique des filles en migration ou qui ont l'intention de migrer, l'étude relève également la symbiose des attentes des mères et de leurs filles quant à la migration. La jeune fille devant présenter son trousseau de mariage constitué d'ustensile de cuisine, de pagnes et autre parures qui attestent de son ardeur au travail, la nécessité de départ pour la migration n'est plus discutée mais encouragée. Tous ces éléments renseignent que le phénomène de la mobilité des enfants dans le Sourou s'inscrira dans le long terme.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CERFODES, 2007, *Etude de base sur la situation des enfants travailleurs dans le secteur informel de l'orpaillage dans la région du sud-ouest du Burkina Faso : Le cas des enfants des sites aurifères de Fofora et Mamena dans le département de Kampti*. Rapport d'étude

DJERMA P. I., 2017, *Problématique de l'insertion socio-économique des filles domestiques : le cas des immigrées du Sourou dans la ville de Ouagadougou*. Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou.

DORTE, T., 2012, *Children Working in Commercial Agriculture, Evidence from West and Central Africa*, UNICEF, Briefing paper No. 2.

DOTTRIDGE, M., 2015, *Pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'ouest*, Terre des hommes.

Héritier, F., 1996, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob.

FALL, D., FENEYROL, O., 2010, *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse - Projet « Mobilités » ; Terres des hommes ;

FENEYROL, O., (sd) *Capitalisation des expériences en matière de protection des enfants migrants et/ou travailleurs au Burkina Faso ; Qu'avons-nous appris en 10 années d'expérience (2002 - 2012) ?* Fondation Terres des Hommes.

Heritier F., 2005, *Hommes, Femmes, la construction de la différence*, Paris, Le Pommier.

IMOROU, A-B., 2011, *Mobilité des Enfants et Jeunes au Bénin, Burkina Faso et Togo*, © enda tm jeunesse action. ISSN 0850 – 1629.

MASSART, G., 2009, *Les pratiques de mobilité des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest. Analyses de leurs motivations et expériences*.

Région du Nord, 2010, *Plan régional de développement 2010 – 2014*.

Terre des Hommes, 2003, *Les filles domestiques au Burkina Faso : traite ou migration ? Analyse de la migration laborieuse des enfants de la province du Sourou au Burkina Faso*.

TIFFOCHE, O., 2013, *La migration des enfants dans les pays ACP : Volonté ou obligation ?*

ZAN M, 2015, *Migration féminine de travail : analyse des stratégies d'insertion des filles San de la province du Sourou dans la ville de Ouagadougou*. Mémoire de maitrise, Université de Ouagadougou, Département de Sociologie, 88 p.

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l’auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d’un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d’un ouvrage, d’un mémoire ou d’une thèse, d’un rapport, d’une revue ou d’un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d’édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l’édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d’auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l’espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d’opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l’espace public à Abidjan. In : *L’Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d’ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L’harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d’inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s’acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu’après paiement par les auteurs des frais d’instruction et de publication qui s’élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l’adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l’une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77